

LE FLASH DE LA SAUVEGARDE

N° 82 - Décembre 2018

Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Parc de Maisons-Laffitte
Association agréée - Arrêté Préfectoral du 22 juin 1978

Site internet : www.sauvparcml.asso.fr • e-mail : contact@sauvparcml.asso.fr

Incertitudes d'avenir disions-nous... Elles persistent ! Fermeture de l'Hippodrome ?

(les communiqués de presse de M. MYARD du 22 et 28 Novembre 2018)



patrimoines
en devenir



LA LETTRE D'INFORMATION
DE LA FONDATION DU PATRIMOINE
N° 13 / OCTOBRE 2013

Editorial

Par le Président, JC GOAS, Ancien président de l'ASP, Ancien conseiller municipal, Ingénieur ESME.

Entre 1668 et 1694 M. de La Fontaine publiait ses Fables qui mettaient en scène des animaux... un moralisateur du Royaume de France avec ses Fables mises en vers. Bien plus tard en 1894, Rudyard Kipling du Royaume-Uni mettait aussi en scène des animaux dans l'histoire de Mowgli... Une histoire de conteur pour les enfants dites-vous ? Pas seulement, mes parents m'avaient acheté les traductions françaises de ses nouvelles, je me suis pris plus de 70 ans après à les relire... « **Incertitudes d'avenir** » disions-nous dans nos précédents FLASHS ? Dans un monde où le passé est rapidement dépassé par le présent, nous avons eu le plaisir en septembre dernier de constater l'engouement de nos compatriotes pour la préservation de notre Patrimoine. **Ces journées du 15 et 16 septembre 2018 ont été dénombrées sur la carte à plus d'une cinquantaine de lieux répartis dans toute la France, elles ont attiré plus de 12 millions de visiteurs !** Bravo. De Nicolas HULOT ancien Ministre d'Etat, de Stéphane BERN, du Politique au journaliste, animateur de radio et de télévision, écrivain, beaucoup sont venus apporter leur soutien pour sauver ou valoriser le Patrimoine français. Hélas, au lieu de tirer vers le haut à tous niveaux dans ce sens, on ne voit chez nos dirigeants que zizanies électorales et autres palabres déplacées tenant plus du papotage que de discussions de sortants de l'ENA... le Ministre de l'intérieur Gérard COLLOMB n'y a pas résisté non plus... Notre Association apporte sa contribution à l'échelle locale par ses participations et avis autorisés des acteurs de l'environnement.

*LE PRÉSIDENT ET SON CONSEIL
VOUS SOUHAITENT
DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE*

LE FLASH DE LA SAUVEGARDE

Directeur de la publication : JC. GOAS • Rédacteur en chef : P. HOREL
Conception - COPIE EXPRESS

Siège social : Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Parc de Maisons-Laffitte 21 ter, avenue Eglé - 78600 Maisons-Laffitte

Correspondance : BP 80 - 78603 Maisons-Laffitte Téléphone / Fax : 01 39 62 68 11

Site : www.sauvparcml.asso.fr

E-mail : contact@sauvparcml.asso.fr

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE

L'Association a pour but notamment :

- de conserver au Parc de Maisons-Laffitte son caractère historique et résidentiel,
- de protéger les espaces verts (limitation des constructions, élimination du bruit, des odeurs et des dangers d'une circulation automobile croissante),
- de veiller à l'application des mesures réglementaires existantes,
- de préserver les activités hippiques,
- de participer avec les autorités concernées à l'élaboration des documents d'urbanisme.

Assainir l'agglomération parisienne

Histoire d'une politique
publique interdépartementale
de l'assainissement
(XIX^e-XX^e siècles)



L'Usine d'épuration Seine aval du SIAAP.

C'est ainsi que nous voulons vous informer dans ce Flash des faits positifs et des évolutions tant municipales que privés. Les contacts que nous entretenons depuis plusieurs décennies avec notre voisin immédiat le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne), nous ont conduit à solliciter leurs compétences sur les sujets traitants des Développement et Prospective de ce syndicat, c'est ainsi que nous avons rencontré Denis PENOUEL et Olivier ROUSSELOT, ainsi que Emeric LABEDAN tous trois ingénieurs à la DIRECTION GÉNÉRALE du SIAAP. Olivier ROUSSELOT, à notre demande, a écrit un article sur le sujet qui expose l'évolution dans le temps du traitement des eaux usées tant par le passé que dans l'avenir.

Site historique pour l'épuration des eaux usées de l'agglomération parisienne. Située à Saint-Germain-en-Laye dans les Yvelines (78), l'usine Seine aval connue sous le nom de station d'épuration des eaux usées d'Achères, est le site historique pour l'épuration des eaux usées de l'agglomération parisienne. Sa construction initiale a été approuvée en **1929** avec le vote du programme d'assainissement par le Conseil Général de la Seine.

Un peu d'histoire, pour comprendre la modernisation en cours de l'usine. Depuis la fin du XIX^e siècle, les eaux usées de l'agglomération parisienne étaient épurées sur près de 5000 hectares de champs d'épandage. Après de longs débats, considérant que l'épuration par épandage des eaux usées ne permettrait pas de faire face au développement de ce que l'on appelait déjà le "Grand Paris", il a été retenu de mettre en œuvre un traitement biologique des eaux usées sur une usine située en aval de Paris, dans la plaine d'Achères, sur des terrains utilisés pour l'épandage. La station d'épuration devait compter à terme douze tranches de 200 000 m³/j, pour atteindre la capacité de 2 400 000 m³/j. Les travaux de la première tranche débutent en **1937** et on note déjà l'existence d'une production de biogaz à partir de la digestion anaérobie des boues produites. Ce biogaz permet de pourvoir en partie aux besoins énergétiques de la station d'épuration. À la fin du conflit mondial, le projet d'origine a été modifié. Trois nouvelles tranches ont été ajoutées à la première : Achères II en **1966**, Achères III en **1972** et Achères IV en **1978**. La construction de chaque tranche s'accompagne d'un émissaire d'alimentation et d'une digestion des boues et de la production de biogaz. En 1978, la capacité de l'usine atteint alors 2 100 000 m³/j. La dernière et 5^eme tranche de 600 000 m³/j, prévue pour la fin des années 1980, ne verra pas le jour suite

à la décision prise en 1989 de l'arrêt de l'extension de l'usine. S'en suivra alors une politique de **déconcentration** de l'usine Seine aval qui ramènera sa capacité de l'objectif de 2 700 000 m³/j, à un débit moyen annuel de 1 500 000 m³/j, en reportant les flux vers les autres usines d'épuration de l'agglomération parisienne.

Sur le plan technique, cette usine reflète les évolutions technologiques et des préoccupations environnementales.

Les tranches historiques d'Achères I à IV ont été conçues pour traiter la pollution carbonée, répondant ainsi à la préoccupation d'asphyxie de la Seine qui a prévalu du XIX^e siècle à la fin des années 1960. Dans les années 60 et 70, de nouvelles priorités se dessinent, dues à l'impact de l'ammonium et des rejets des systèmes d'assainissement par temps de pluie dans la pollution des milieux aquatiques. Les travaux scientifiques ont aussi mis en avant l'importance des problèmes d'eutrophisation des milieux aquatiques dus au phosphore dans les eaux douces et aux nitrates en milieu marin. Il s'en est suivi des adaptations successives de l'usine pour traiter ces différentes pollutions :

En **1999** une unité de traitement physico-chimique des eaux excédentaires de temps de pluie, permet aussi d'éliminer plus de 80 % du phosphore contenu dans les eaux usées.

En **2007**, une unité de traitement spécifique des pollutions azotées, par nitrification-dénitrification a été mise en service, complétée en **2011**, pour atteindre les normes environnementales sur les nitrates.

Ainsi l'usine Seine aval répond depuis cette date aux normes européennes de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU), pour le traitement des eaux de plus de 5 millions d'habitants.

L'évolution du site ne s'est pourtant pas achevée là : La refonte de Seine Aval. La réduction de sa capacité, l'obsolescence des unités historiques, la juxtaposition de technologies anciennes aux côtés des techniques les plus récentes, les difficultés d'exploitation qui en découlent mais aussi la maîtrise des nuisances environnementales (odeurs, bruits) ont rendu nécessaire la **refonte complète** de cette usine incluant le traitement des boues. Après trois ans d'études et de concertation avec les élus et les associations riveraines, la **Commission nationale du débat public** avait confirmé le 20 février 2008 la nécessité de refondre Seine aval et d'en faire un site industriel exemplaire : plus respectueux du cadre de vie des riverains, plus performant et plus moderne pour améliorer les conditions de travail des équipes.

Ainsi, Seine aval est aujourd'hui au cœur d'un vaste chantier de rénovation destiné à en faire une usine moderne alliant performances et protection de l'environnement. Afin d'améliorer la qualité du traitement des eaux usées, et répondre ainsi aux objectifs de bon état écologique imposé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) d'ici 2021, la refonte de Seine aval passe notamment par une épuration des eaux et une valorisation des boues totalement repensées.

Un traitement des eaux repensé.

- Première étape : la modernisation du prétraitement : Mise en service en **2017**. Cet équipement assure le retrait des plus gros déchets, des sables et des graisses contenus dans les eaux à leur arrivée. Sa modernisation répond à un triple objectif : fiabiliser la capacité et la qualité du prétraitement, améliorer les conditions de travail des agents, et tendre vers la réduction des nuisances sonores, olfactives et visuelles. Ainsi, les bassins de dessablement qui étaient à l'air libre, ont été complètement couverts et intégrés dans des bâtiments fermés et leur air vicié traité sur des unités de désodorisation modernes et performantes.

- Deuxième étape : la refonte du traitement biologique des eaux : Mise en service en **2018**

> La file biofiltration

Pour atteindre le niveau de performance requis pour respecter les objectifs de qualité de la Seine, et traiter 80 % des flux entrants, une unité de traitement par biofiltration renforcée a été construite autour des ouvrages existants. Au total ce sont plus de 150 biofiltres qui permettent désormais l'élimination des pollutions dissoutes en réduisant l'utilisation d'un réactif chimique, le méthanol. Cette technologie et ces ouvrages complètement couverts, permettent une grande souplesse de fonctionnement et limitent considérablement les nuisances vers l'extérieur.

> La file membranaire

Pour la dépollution des 20% de flux restants, le SIAAP a choisi la technologie de l'ultra-filtration : 462 000m² de membranes, qui agissent comme une barrière physique et permettent d'obtenir une eau d'une qualité conforme aux exigences environnementales les plus strictes, en limitant l'usage de réactifs chimiques. Les eaux ainsi traitées peuvent en outre être réutilisées en lieu et place d'eau potable, pour l'usage industriel sur le site. Des avantages environnementaux et économiques majeurs.

Ainsi, c'est à partir du printemps 2017 que les grands bassins biologiques, à l'air libre, des quatre tranches historiques (1937-1978) ont commencé à être arrêtés, arrêt devenu définitif en 2018.

Une valorisation optimale des boues

Dans le cadre de la refonte, la filière boues, s'inscrit aujourd'hui, dans les objectifs de la loi du 17 août 2015, sur la **transition énergétique pour la croissance verte (TECV)**, afin d'assurer la meilleure valorisation possible de cette ressource organique à fort potentiel.

Ainsi, la rénovation de la digestion pour le traitement des boues est en cours et devrait s'achever en **2023**.

Elle va notamment permettre d'accroître son efficacité énergétique de plus de 10%, le site étant déjà autonome en énergie à plus de 60% grâce au biogaz produit. En outre, deux turbines de cogénération de 4,5 MWh de puissance sont déjà utilisées quotidiennement pour produire de l'électricité verte.

Ces boues digérées, valorisées principalement en agriculture et en compost, sont aujourd'hui hygiénisées par un traitement thermique (« Porteous »), très consommateur en énergie et générateur d'émissions olfactives, avant d'être déshydratées, analysées, puis transportées par camions, vers les zones d'épandage, parfois très lointaines.

Pour tendre vers le **zéro carbone**, dans une économie circulaire au service des territoires, les voies de valorisation finale de ces boues, qui disposent encore d'un fort potentiel énergétique, sont aujourd'hui à l'étude pour déterminer les meilleures technologies envisageables. Associées à d'autres ressources organiques du territoire, pour lesquelles des programmes partenariaux de recherche et d'innovation sont en cours (fumiers équins avec Maisons-Laffitte, biomasse de déchets ménagers avec le Sycatom, micro-algues de puits de carbone, ...), ces ressources renouvelables sont au cœur de la stratégie du SIAAP, pour contribuer à un développement durable de l'agglomération parisienne au service de ses habitants.

Pour en savoir plus : la Maison de l'Environnement

Suite au débat public de 2008 sur la « Refonte du site Seine aval », le SIAAP a créé une Maison de l'Environnement afin de communiquer

sur ses activités et sur les travaux à venir.

Cet espace d'accueil et de dialogue à destination du grand public riverain doit, à la fois permettre la transparence voulue par le SIAAP, mais également donner la possibilité aux riverains de s'approprier la présence des installations composant Seine aval et d'en apprécier les futures évolutions.

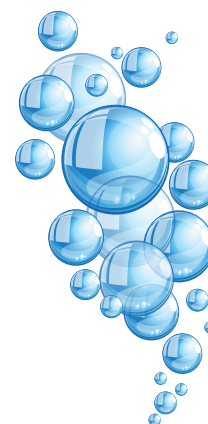
Au regard du suivi environnemental mis en œuvre depuis le début des années 90 par le SIAAP en concertation avec ses partenaires institutionnels, un des objectifs majeurs de la modernisation de l'usine d'un point de vue environnemental, vise à tendre vers le « zéro nuisance » et de rendre compte des progrès réalisés ; la Maison de l'Environnement constituant ainsi le point d'entrée du projet Refonte du site Seine aval.

Dans cet espace d'échange et d'information, les 3 thématiques suivantes y sont abordées :

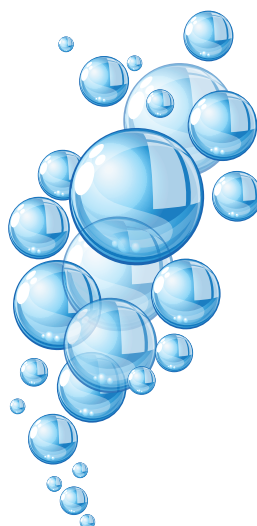
- Etat d'avancement des travaux de refonte de l'usine Seine aval
- Le bilan d'exploitation de l'usine Seine Aval
- Le suivi environnemental du site

En parallèle, quelques événements ont lieu dans le courant de l'année comme **les réunions de Jury de nez et la fête de la lavande**. Enfin, cet établissement constitue généralement le point de départ lors d'une visite sur l'usine Seine Aval.

Olivier ROUSELLOT - Direction de l'Innovation et de l'Environnement



Flyer d'inscription au Jury de Nez



Lois sur l'eau

DE L'EUROPE À LA FRANCE, LA LOI VEILLE SUR L'EAU.

La réglementation à laquelle le SIAAP doit se conformer s'inscrit dans un cadre législatif à la fois national et européen. Conçue par la Commission européenne sous la forme de directives, elle est ensuite transposée pour application dans les pays de l'Union.

La DERU, des obligations de moyens.

En application de la directive européenne du 21 mai 1991, relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (DERU), la loi sur l'eau de 1992 oblige les communes à s'équiper de moyens d'assainissement pour la collecte et le traitement des eaux usées. Elle fixe également, selon la taille de l'agglomération et la sensibilité du milieu naturel récepteur, un niveau de traitement des eaux, notamment un taux d'abattement de l'azote de 70 %.

La DCE, des obligations de résultats.

Pour satisfaire les objectifs environnementaux la directive cadre sur l'eau (DCE) du 22 décembre 2000 est transcrite en droit français par la loi du 21 avril 2004. Cette loi demande aux États membres, à échéance de 2015, le retour du bon état chimique et écologique des eaux superficielles et souterraines : la non-détérioration de l'existant, la suppression des rejets de substances dangereuses dites "prioritaires" d'ici à 2020.

La LEMA, pour une gestion durable.

Depuis le 30 décembre 2006, la Loi française sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) a renforcé le droit d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans "des conditions économiquement acceptables pour tous". Elle a organisé une "gestion équilibrée et durable de la ressource en eau" dans le but d'atteindre les objectifs par la DCE.

La commission de suivi du site de Seine Aval (station d'épuration)

Le 17 avril 2015 était signé par les Préfets des Yvelines et du Val d'Ois, l'Arrêté inter-Préfectoral n°2015107-001 portant création de la commission de suivi de site pour la station d'épuration Seine Aval exploitée par le Syndicat Inter-Départemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP).

Des réunions régulières ont eu lieu, la dernière en date étant celle du 11 octobre 2018, présidée par le Sous-Préfet Stéphane GRAUVOGEL dont l'ordre du jour portait sur « la finalisation du plan particulier d'intervention (BDSC) et le retour des expertises sur les incidents du SIAAP des 13/02 et 4/03 201 ». Nous attendons le compte-rendu de la Préfecture.

Une réunion très administrative, qui demandera un suivi et qui par exemple concrétisera la mise en place d'un lieu d'observation in situ pour agir et éviter l'occupation des lieux par des gens du voyage comme ce fut le cas récemment des quelques 500 occupants motorisés... Le site de la maison de l'environnement a été avancé.

Notre Association était représentée par son Président JC GOAS.

M. Goas tient à remercier les personnalités du SIAAP suivantes :

- L'Ex-Président du SIAAP, **Maurice OUZOULIAS**.
- Le Président **Belaide BEREDINE**, successeur de Maurice OUZOULIAS.
 - **Michel GOUSAILLES**, Ingénieur prospectives .
 - **Gérard MARY**, Ex-Directeur des travaux neufs.

Et rendre hommage à Michel AFFHOLDER, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées, Chevalier de la Légion d'Honneur, Directeur Général du SIAAP, décédé en juin 2014.

ESPACES VERTS URBAINS PARTAGÉS

Voilà une idée proposée par **Philippe LIEGEOIS** et qui reçoit applications ... On ne peut que souscrire à cette initiative environnementale. **L'inauguration a eu lieu Avenue de Longueil le 14 septembre dernier.** Notre Président JC GOAS y assistait. C'est d'ailleurs à cette occasion que nous avons entendu le Maire citer la fameuse phrase du Candide de Voltaire « **il faut cultiver notre jardin** ». Nous avons pensé qu'il laissait de côté les problèmes métaphysiques dont il était assez friand pour s'occuper de choses changeables voire meilleures...



Bon jardinage aux jardiniers !

Sauvegarde et Mise en valeur du Petit Parc. Restauration / Rénovation

L'Hôtel Royal, monument classé

Hier, licenciements à la MGEN, un mauvais souvenir... Aujourd'hui, restauration, beaucoup de bruit et de poussière... Demain, « récompense » en vue, l'immeuble renaît à la vie...

" Situé au cœur de Maisons-Laffitte, entre seine et forêt, l'Hôtel Royal est incontestablement le plus proche voisin du château de Maisons. Ses jardins jouxtent d'un côté le parc du Château et d'un autre le champ de course. Nous sommes au cœur du quartier résidentiel de « Petit Parc » considéré comme le triangle d'or de la ville. C'est ici la surenchère des belles maisons bordant de larges avenues se répartissant en étoiles autour des places qui structurent et organisent la circulation urbaine.

Le centre-ville, les commerces et la gare SNCF et RER se situent à 1 km de l'Hôtel Royal, à moins de 10 minutes à pied.

L'Hôtel Royal est initialement un hôtel de luxe construit à la Belle Epoque, au début du XXe siècle, à proximité de l'hippodrome, afin d'attirer une clientèle aisée, friande de courses hippiques.

Son projet de réhabilitation permettra la création de 56 logements au total, du studio au 4 pièces dans un cadre privilégié avec un grand jardin arboré, ainsi que des terrasses et jardins privatifs pour certains appartements, offrant ainsi de belles ouvertures sur le parc ou sur le Château."



Hôtel de luxe du début du XX^{ème} siècle.



Licenciements à la MGEN.



Travaux en cours.



Projet après les travaux. Source : www.histoire-patrimoine.fr

Le Château, monument historique

Coté cour d'honneur : la façade est restaurée, les accès sont en cours. Comme annoncé par **Virginie Gadenne**, Administratrice du Château, dans son courrier du 12 avril, d'autres projets de restauration suivront.

" C'est parti pour la dernière tranche de travaux au Château de Maisons-Laffitte. Après l'important chantier de restauration du monument qui s'était achevé au printemps dernier, comprenant notamment le nettoyage des frises et des façades ou encore la réintroduction des ballustrés sur chacun des pavillons, les efforts se portent désormais sur l'entrée du domaine.

Deux points importants sont ainsi au programme des prochains mois : le remplacement de la grille et du portail d'honneur, victimes de la corrosion et dont les éléments décoratifs menaçaient de se détacher, ainsi que le pavage de la cour.

Pour l'heure, portail et grilles ont été désassemblés puis décapés.

L'objectif, selon le centre des Monuments nationaux qui finance la restauration : « obtenir la ferronnerie à nue et permettre des sondages polychromiques par stratigraphie des peintures (NDLR : étude des différentes couches de peinture) visant à évaluer les faiblesses des précédentes restaurations » avant la restitution des différents éléments dans un atelier spécialisé et la remise en peinture et en dorure de l'ensemble. (...) Il en coûtera un total de 1,09 million d'euros au centre des Monuments nationaux, maître d'ouvrage. Il y a quelques mois, celui-ci avait lancé un appel aux dons auprès des particuliers, récoltant un peu moins de 8000 € sur les 22 000 € espérés. La fin de cet ultime chantier est programmée pour le début d'année 2019."

Source - Le Parisien



Virginie Gadenne, ici adossée sur l'une des nouvelles balustrades scrutant l'horizon le samedi 17 novembre ... En vain ! **pas de nouveau Ministre de la Culture FRANCK RIESTER, pas de Président du Centre des Monuments Nationaux Philippe BELAVAL**, tous deux pourtant parties invitantes...



Pourquoi des ruches dans les douves à restaurer ? Abeilles, guêpes ou frelons asiatiques ? Tous aiment les logements à leur portée un nid de frelons asiatiques détruit par les pompiers dans un arbre d'alignement **avenue Louvois**, un nid de guêpes situé dans le caisson d'un volet roulant détruit par le propriétaire d'un pavillon **avenue Henry Marcel**...



La cour d'honneur en travaux.

Les activités hippiques, poursuite des incertitudes...



Les nouvelles tribunes de Paris Longchamp

En 2002 mandaté par le Sénat, le Sénateur **François TRUCY** (ancien Maire de TOULON) publiait son **RAPPORT D'INFORMATION** sur les **JEUX DE HASARD ET D'ARGENT** en France (il y a 6 ans, Présidence de la République : second mandat de J.CHIRAC).

En février 2017 deux Députés dont **J.MYARD** (Maire de Maisons-Laffitte) mandatés par l'Assemblée Nationale publiaient un **RAPPORT D'INFORMATION** sur le même sujet.

Dans les deux cas, nous n'avons pas eu connaissance qu'il ait été tenu compte de ces observations par nos gouvernants ! Bien plus grave un élément perturbateur a été introduit dans le système : **LA FRANÇAISE DES JEUX (FDJ)**. La FDJ créée en 1979 ; simple et rapide en ligne, est présente avec plus de 40 jeux...elle est même présente dans les incitations à la Sauvegarde de notre Patrimoine ! Il est donc clair que si rien n'est fait rapidement pour contrer ce à quoi nous assistons actuellement, le péril guette la cité du cheval.

JC. GOAS et **P.HOREL**, Président et Vice-Président de notre Association avaient rencontré le Président de France **GALOP E. DE ROTCHILD** le 22 janvier dernier pour attirer son attention sur le déclin des activités hippiques à Maisons-Laffitte. Depuis, peu ou pas de nouvelles...



Photo du Président E. De ROTCHILD. Le Président JC. Goas a remis à chacun un exemplaire de la dernière édition en couleur du livre de « Maisons-sur-Seine à Maisons-Laffitte » de Georges POISSON, Conservateur général du Patrimoine, auteur de nombreux ouvrages historiques, conférencier et conteur passionnant.

Il est certain que tout doit se décider dans le secret des réunions des administrateurs, mais les derniers bruits persistant ne sont pas favorables à un redressement de situation : « **le centre d'entraînement dans le cadre d'une réorganisation protocolaire** » serait mutilé par l'amputation d'une partie de ses pistes, la cession foncière serait la porte ouverte à une nouvelle vague d'urbanisation ... »

Conséquence : des entraîneurs vont s'installer ailleurs diminuant d'autant le nombre des 600 chevaux de course actuels ...

LA MÉTHANISATION DU FUMIER DE CHEVAL

Philippe LIEGOIS, conseiller municipal de Maisons-Laffitte, **délégué au développement durable** a beaucoup travaillé sur la méthanisation du fumier équin lié à la production d'énergie. **A juste raison, il attire notre attention sur le fait que cette production est liée au nombre de chevaux à toutes disciplines confondues. A suivre donc...**

Voici les dates des prochaines élections qui seront fixées en conseil des Ministres :

- Européennes en **2019**
 - Municipales en **2020**
 - Départementales et Régionales en **2021**
 - Présidentielles en **2022**
 - Les Sénatoriales en **2020**
- font l'objet d'un collège distinct.

Préparez-vous, le temps passe vite !

**BULLETIN de RENOUVELLEMENT 2018-2019 / de NOUVELLE ADHESION à envoyer à :
Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Parc de Maisons-Laffitte
BP 80 - 78603 Maison-Laffitte Cedex**

Nom, Prénom :
Demeurant :
Téléphone : E-mail :
Renouvelle / adhère (rayer la mention inutile) à l'Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Parc de Maisons-Laffitte et adresse à l'Association un chèque de (30 euros minimum).
Signature :

Rappel : La cotisation à notre Association agréée est fixée à 30 euros. Elle est fiscalement déductible de vos impôts à 66%, dans la limite de votre revenu imposable. Le reçu fiscal vous sera adressé en temps opportun, avant votre déclaration des impôts sur le revenu 2018.

Communiqués de presse de M. Myard Maire de Maisons-Laffitte

Le 22 NOVEMBRE 2018

A/S : FERMETURE DE L'HIPPODROME DE MAISONS-LAFFITTE ? SI OUI UNE DÉCISION IRRESPONSABLE !

Selon des informations concordantes recueillies auprès de plusieurs sources France Galop s'apprêterait à prendre la décision de fermer l'hippodrome de Maisons-Laffitte. Cette décision si elle devait se concrétiser traduirait une singulière capacité de France Galop (FG) à oeuvrer contre l'intérêt de la filière !

Depuis des années la ville de Maisons-Laffitte est un partenaire loyal et fidèle de FG afin de promouvoir le site hippique dans sa totalité. Depuis plusieurs mois j'ai personnellement fait savoir au Président Rothschild qu'en raison de la baisse du nombre de chevaux sur le centre d'entraînement, la ville était disposée à accompagner la restructuration du centre d'entraînement avec le concours d'autres collectivités, tout en mettant en oeuvre un plan de promotion et de relance du site.

Depuis des mois la ville a lancé une étude pour la valorisation des tribunes de l'hippodrome afin d'y installer des activités - étude réalisée par la société d'ingénierie Parcours Conseil - cette étude a été présentée au directeur général de FG le 11 juillet dernier - l'objectif est de créer un centre de profit qui minore le coût de l'hippodrome.

Je suis personnellement intervenu auprès des ministres de tutelle pour appeler leur attention sur la nécessité de conforter la filière et sur l'importance du site hippique de Maisons-Laffitte sur le plan économique et sur l'emploi.

De plus les entraîneurs de Maisons-Laffitte ont désigné 5 des leurs pour dialoguer avec FG afin de concrétiser la restructuration et la relance du site, je tiens à les en remercier pour leur travail et soutien. La décision éventuelle de fermeture de l'hippodrome est-elle de nature à sauver la filière hippique ?

J'affirme avec force que c'est même le contraire pour les raisons suivantes :

- La fermeture de l'hippodrome va fragiliser le site dans sa totalité et annonce à terme le désengagement de FG du centre d'entraînement, ce que souhaitent certaines personnes du comité.
- L'hippodrome de Maisons-Laffitte appartient à FG , son coût de fonctionnement est le moins onéreux des hippodromes de FG soit environ 150 à 180 000 euros par réunion
- FG paye un loyer de près de 10 millions d'euros à la ville de Paris pour Longchamp et Auteuil, leur coût de fonctionnement par réunion est sans commune mesure avec Maisons-Laffitte il serait supérieur à 600 000 € à Longchamp.
- L'hippodrome de Maisons-Laffitte n'a aucune valeur commerciale, il est totalement inconstructible !!!
- L'hippodrome fermé, FG devra continuer à payer les impôts fonciers et les cotisations syndicales du Parc : soit au titre de la taxe foncière 285 365 € soit pour les cotisations syndicales 187 211 €

De plus FG devra continuer à assurer un minimum d'entretien du bâtiment des tribunes sans avoir de recettes liées aux courses ! Alors pourquoi prendre une décision aussi problématique ?

Certes les 2 sociétés mères FG et la société du Trot enregistrent des déficits importants dont les causes sont multiples, mais la fermeture d'un hippodrome " exigée " par le gouvernement précédent - lors de la reconstruction de Longchamp - n'est pas la réponse au redressement de la filière ! Comment ne pas mettre en parallèle le coût de fonctionnement de l'hippodrome et du centre d'entraînement de Maisons-Laffitte - évalué à 2,5 millions d'euros - et la masse salariale du siège de FG où à titre d'exemple 26 cadres perçoivent 8 millions € brut selon les chiffres récents du rapport 8 de Jean Arthuis...

Et on pourrait aussi citer des chiffres intéressants au PMU ...
Il y a des faits qui ne sont pas acceptables !!!

On doit se demander si la démarche des dirigeants de la filière hippique traduit leur volonté de redressement en s'appuyant sur les collectivités amies qui les ont toujours soutenus ou s'ils sont décidés à se suicider !

**EN CONSEQUENCE J'APPELLE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE FRANCE GALOP À SURSEOIR À CETTE DÉCISION NÉFASTE
NON SEULEMENT POUR MAISONS-LAFFITTE MAIS
POUR TOUTE LA FILIÈRE ET À PRENDRE MON ATTACHE
POUR CONCRETISER UN PLAN DE RELANCE
COMME JE LEUR AI PROPOSÉ DEPUIS DES MOIS.**

Le 28 NOVEMBRE 2018

A/S : MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL VOTÉE À L'UNANIMITÉ CONTRE LA FERMETURE DE L'HIPPODROME DE MAISONS-LAFFITTE

Sur ma proposition le conseil municipal a adopté à l'unanimité
la motion ci-dessous :

MOTION : Non à la fermeture de l'hippodrome

Le Conseil municipal,

Considérant que France Galop propriétaire de l'hippodrome, selon des informations recueillies auprès de sources crédibles, s'apprêterait à fermer l'hippodrome de Maisons-Laffitte,

Considérant qu'à aucun moment France Galop n'a indiqué à la ville ses intentions,

Considérant qu'aucune étude d'impact n'a été réalisée sur les conséquences économiques, sur l'ensemble des activités de la ville et notamment l'emploi,

Considérant que cette décision est de nature à porter un fort préjudice à la Ville de Maisons-Laffitte, à son identité et à son économie,

Considérant que cette décision, si elle est confirmée, est de nature à affaiblir le centre d'entraînement et risque de mettre en péril de nombreuses entreprises liées à la filière : entraîneurs, vétérinaires, maréchaux ferrants, personnels des courses, marchands de paille et autres, Considérant que de très nombreux soutiens parviennent en Mairie de toute la France,

Considérant que la Présidente de la Région, Valérie Pécresse, que le Président du Département des Yvelines, Pierre Bédier, apportent leur soutien à la Ville de Maisons-Laffitte,

Regrettant que les multiples offres faites depuis des années à France Galop pour conclure une convention de promotion et de soutien du site de Maisons-Laffitte soient malheureusement restées sans réponse, s'oppose fermement à cette décision qui n'est pas de nature à relancer la filière hippique dans sa globalité, mandate le Maire pour poursuivre toutes actions auprès des pouvoirs publics et de France Galop afin que cette décision désastreuse soit suspendue et définitivement abandonnée et que le site hippique de Maisons-Laffitte dans sa totalité soit préservé.

Confirme les propositions faites à France Galop de mettre en oeuvre un plan de promotion et de relance de la globalité du site hippique de Maisons-Laffitte.

**SIGNEZ LA PÉTITION MISE EN LIGNE
SUR LE SITE DE LA VILLE**